

Paris, le 3 Août 1861.

Ministère
de l'Intérieur.

Direction Générale

des

Lignes Télégraphiques.

Service

du Matériel et des Dépêches.

Dépêches.

N^o 4294.

Objet.

Envoi

de documents secrets.

Monsieur, Les documents qui servent actuellement à la composition et à la traduction des dépêches confidentielles seront remplacés, à partir du 1^{er} Septembre prochain, par le vocabulaire que j'adresse aujourd'hui à chaque station sous pli chargé. Les parties relatives à la composition et à la traduction y sont réunies en un seul volume.

Une instruction spéciale donne la clef du nouveau système de correspondance. J'envoie à chaque Directeur Départemental un nombre d'exemplaires de cette pièce égal au nombre des stations de l'Etat situées dans sa circonscription. Il en fera la réexpédition sous pli chargé, et veillera à ce que M^{rs}. les Directeurs de Station se mettent, avant l'époque fixée, en mesure de se servir du nouveau vocabulaire. Ces fonctionnaires devront, quand ils auront reçu le vocabulaire et l'instruction, m'accuser réception de ces deux pièces par lettre spéciale. Ils me renverront également les anciens documents sous pli chargé, dès le 1^{er} Septembre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Directeur Général,

